



Yvelines,
partenaires du
développement



YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

La Charte yvelinoise
pour la qualité des projets de
coopération internationale

Assises Yvelines, partenaires du développement
8 octobre 2011 – Les Mureaux



Démontrer un savoir-faire dans l'expression de la solidarité

- Une obligation de résultats du fait :
 - De la multiplicité des besoins
 - Du grand nombre de sollicitations
 - De la rareté des ressources
 - De l'origine des ressources

- Des difficultés à surmonter du fait :
 - De la différence d'environnement et de culture
 - De l'éloignement du terrain
 - Du temps disponible
 - Des complexes tirés de la volonté d'équilibre

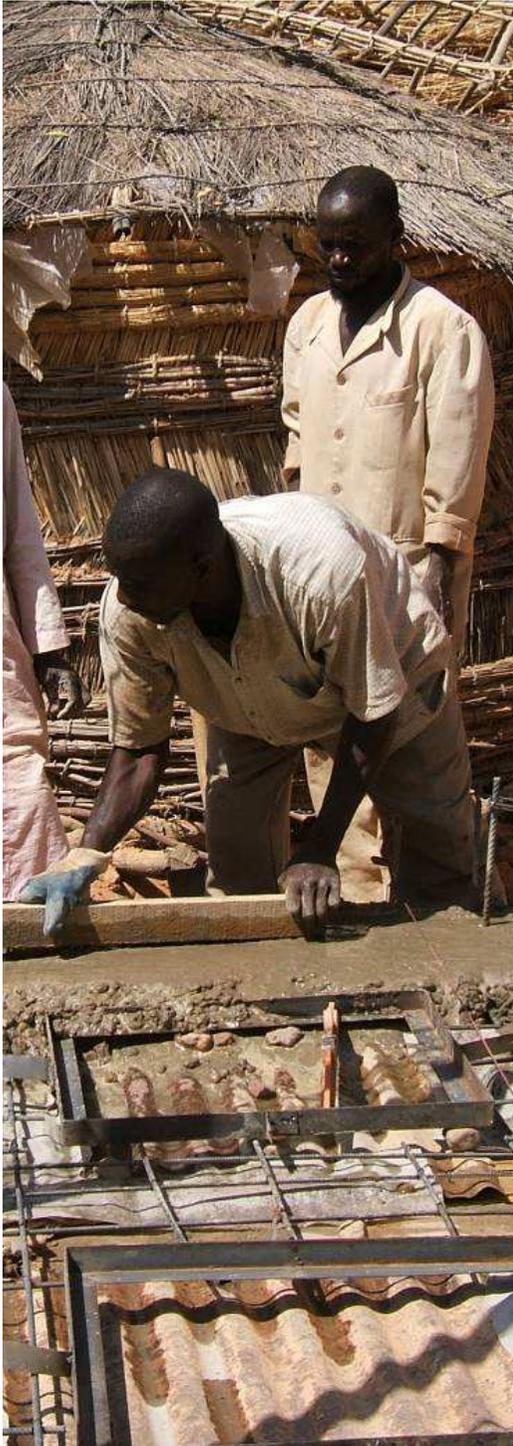




La Charte, fruit d'une réflexion participative, condensé d'expérience

- Charte annoncée à la fin des premières Assises (2009)
- Mise en place du groupe de travail en septembre 2010 :
 - 3 collectivités
 - 7 associations
 - 4 agents du CG78
- « Yvelines, partenaires du développement : un point d'étape » (8/07/2011)
- Charte accompagnée d'un guide explicatif





Les modalités de mise en œuvre de la Charte

- Vocation : orienter l'action
 - Adaptation au contexte du projet
 - Déclinaison des principes
 - Niveau d'engagement proposé par l'acteur après discussion avec son partenaire local

- Public cible :
 - Département des Yvelines (6 accords de coopération décentralisée)
 - Associations, communes et collèges des Yvelines bénéficiaires des dispositifs « Appui aux acteurs yvelinois », « Solidarité migrants » et « Projets humanitaires jeunes »

- Mécanisme de suivi par émulation :
 - Création d'un Prix (deux récompenses)



Charte yvelinoise la qualité de projets de coopération internationales

Les 12 principes de la Charte

- Connaître l'environnement
- Clarifier le besoin
- Proposer un service
- Adapter la réponse
- Partager les responsabilités
- S'appuyer sur les ressources humaines
- Respecter les autorités
- Savoir innover
- Réunir les conditions préalables
- Gérer avec rigueur
- Valider la pérennité

